



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

Consultation publique écrite

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 541-2022 modifiant le règlement de zonage no 364-2004

Avis public est par la présente donné par le soussigné, que :

1. Lors de la séance du 17^e janvier 2022, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a adopté le premier projet de règlement portant le numéro 541-2022 ayant pour objet de modifier le règlement sur le zonage no 364-2004.
2. Qu'une consultation publique écrite aura lieu durant les 15 prochains jours. Les personnes qui désirent présenter des commentaires ou des observations sur le projet 541-2022 ont 15 jours à compter de ce jour pour présenter lesdits commentaires ou observation par écrit à l'hôtel de ville ou par courriel au urbanisme@ville.hebertville.qc.ca.
3. Le 2 février 2022 soit 15 jours après cette parution, la procédure d'assemblée publique sera close
4. Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire municipal ainsi que plus spécifiquement les zones 47V, 204 Pr-2, 38-1V et 38F laquelle est illustrée sur les plans de zonage disponibles pour des fins de consultation au bureau de la Municipalité située au 351, rue Turgeon à Hébertville.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 351, rue Turgeon à Hébertville aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce dix-huitième jour de janvier 2022.

Carolle Perron
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carolle Perron, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^{ème} jour du mois de janvier 2022.

Carolle Perron
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim